



# BOIS CONSTRUCTION : DÉLIBÉRATION POLITIQUE

© Communes forestières Aura

## MONTRER L'EXEMPLE, EXPÉRIMENTER, INNOVER, PUIS MASSIFIER POUR PERMETTRE AUX TERRITOIRES DE S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

### **Aménagement du territoire : maintenir des emplois et valoriser le cadre de vie**

*Dynamiser son territoire, créer et maintenir des emplois, valoriser les ressources naturelles, s'inscrire durablement dans la transition énergétique, voici autant de volontés d'élus aménageurs de territoires et maîtres d'ouvrage. L'utilisation de bois d'œuvre local dans la construction est une démarche déterminante en réponse à ces enjeux.*



**Union régionale des Communes forestières  
Auvergne-Rhône-Alpes**  
La Ruche—256 rue de la République  
73000 Chambéry | Tél. 04 79 60 49 05  
aura@communesforestieres.org  
www.communesforestieres-aura.org

**Référents bois construction**  
Héloïse Allec  
heloise.allec@communesforestieres.org  
73000 Chambéry | Tél. 06 62 36 99 25  
Fabien Lamy  
fabien.lamy@communesforestieres.org  
63370 Lempdes | Tél. 06 65 20 07 25

## Utilisation des bois locaux

### **L'utilisation du bois dans la construction : une réponse efficace aux enjeux des collectivités**

Les Communes forestières accompagnent les élus dans leur rôle d'aménageur du territoire et favorisent l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois dans les politiques d'aménagement. Elles œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt et du bois des éléments forts de développement local.

C'est pourquoi, les Communes forestières ont été à l'origine des marques de certifications et accompagnent depuis de nombreuses années les collectivités dans leurs projets grâce à des outils opérationnels. Ces outils ont été conçus pour inscrire le bois local dans les marchés publics et permettent à l' élu d'être maître de ses choix et de le replacer au centre de son territoire.

Aujourd'hui, d'autres démarches existent au niveau infrarégional (AOC bois des Chartreuse et AOC bois du Jura) et national : Bois de France .

**Les élus du conseil d'administration ont fait le choix de l'exemplarité et de la traçabilité à 100 % en choisissant de valoriser la ressource locale et les savoir-faire locaux dans les projets de construction/rénovation des collectivités. Ils promeuvent ainsi prioritairement l'utilisation des certifications de massif.**

Des conventions et des partenariats sont liées/recherchées aussi avec les autres démarches toujours, avec une attention particulière portée aux garanties apportées au consommateur final.

Sur le terrain, les chargés de mission présentent les différentes démarches, garanties et outils associés et travaillent avec les collectivités pour les aider dans leur prise de décision.

Dans les instances de massifs Alpes et Massif central, les Communes forestières défendent cette position et déclinent des actions politiques et techniques en conséquence pour qu'elle soit partagée et soutenue dans les stratégies forestières et outils financiers qui peuvent les accompagner,

**Afin d'accroître la qualité de l'offre de produits bois locaux utilisés en construction et de maximiser le maintien de notre tissu économique local, les élus du conseil d'administration affirment leur volonté de promouvoir prioritairement l'utilisation de bois locaux, exploités et transformés localement, par des entreprises organisées en grappe et dans des dynamiques de chaîne de valeur.**

Les Communes forestières s'appuient sur les marques de certification de massif : Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central.

Pour les produits non-disponibles dans nos massifs, comme le CLT, la marque Bois de France sera systématiquement proposée afin de limiter l'importation des produits bois.

Les Communes forestières recherchent la complémentarité, dans un souci de hiérarchie des produits existants en bois local selon nos critères d'origine garantie et leur disponibilité.

## Fonctionnement Cofor

### **Les Communes forestières au cœur de la prescription du bois local dans la commande publique**

Les Communes forestières ont pour mission d'intégrer le bois local dans la commande publique, avec comme clés d'entrées principales les marques de certifications.

**Pour ce faire, nous agissons sur la commande publique de différentes façons :**

- o **Par la formation et l'information** : mise en relation des élus afin de valoriser les expériences disponibles, orientation des élus vers les bons interlocuteurs techniques, mise à disposition des éléments techniques et juridiques nécessaires à la réalisation de leur projet
- o **Par l'amélioration continue des pratiques dans les marchés publics**, en capitalisant les informations, en les analysant, en diffusant des argumentaires juridiques pour la mise en œuvre des certifications de massif dans les marchés publics, des argumentaires techniques et/ou économiques.

**De plus, les communes forestières travaillent en partenariat avec les acteurs du bois et de la construction, afin de valoriser l'utilisation du bois local, notamment grâce à :**

- o Une relation privilégiée entre les Communes forestières et les maîtres d'ouvrage publics et leur maîtrise d'œuvre pour la prescription du bois local qu'elles conseillent,
- o Une relation privilégiée entre les Communes forestières et les marques de certifications et d'autres démarches de valorisation des bois (AOC et Bois de France). Cela se traduit par leurs participations aux groupes de travail, par des échanges réguliers et par des complémentarités pour un développement vertueux et structuré de la filière.
- o L'apport d'expertise de l'interprofession régionale dans le domaine du savoir-faire des entreprises de la filière et des acteurs de la construction (architectes, bureau d'études...). Dans le cadre de notre convention mutuelle, nous avons travaillé avec eux sur la répartition de nos actions (cf tableau en annexe) et sommes attachés à notre complémentarité dans les questions de filière qui concernent les collectivités.

**Ainsi, les chargées de mission des Communes Forestières sont les interlocuteurs privilégiés des maîtrises d'ouvrages**, et notamment sur les questions du bois local et de la commande publique. **Elles accompagnent aussi les maîtrises d'œuvres associées aux projets des élus.** Les partenaires sont associés au gré des besoins... Les Communes Forestières peuvent aussi être sollicitées par leur partenaire pour des actions et des échanges autour du bois certifié.

### Pacte bois et biosourcé :

Afin d'accélérer et de faciliter le recours aux matériaux biosourcés dans les constructions pour répondre aux enjeux de décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050, notre partenaire FIBOIS AURA a mis en place sur la Région un pacte bois et biosourcé à destination des maîtres d'ouvrage. Ce pacte vise à apporter une solution efficace aux défis environnementaux, économiques et sociétaux de demain.

Notre région est la 2<sup>ème</sup> au niveau national en termes de ressources forestières et la 1<sup>ère</sup> en termes d'industries de la filière forêt/bois. **Les élus du conseil d'administration** sont convaincus de l'intérêt de ce pacte et **notent l'importance pour les signataires de ce pacte de viser l'exemplarité et d'aller vers plus d'engagements en matière de qualité constructive et d'utilisation de la ressource et des savoir-faire locaux.**

**Les élus du conseil d'administration** voient la complémentarité de ce pacte avec nos actions et nos outils existants pour accompagner les signataires dans leurs projets. **Ils affichent ainsi leur volonté d'être partenaires actifs de la démarche afin de pouvoir participer à diffuser nos outils de prescription en bois local certifiés via cette dynamique et faire la promotion du pacte auprès des collectivités que nous accompagnons.** De plus, ils réaffirment la volonté des Communes forestières d'être au côté de FIBOIS pour animer/intervenir dans les ateliers et ainsi accompagner les MOA sur l'intégration bois local et son insertion dans la commande publique.

### Art : analyse des retombées territoriales

## L'utilisation du bois dans la construction : une réponse efficace aux enjeux des collectivités

Les massifs forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes offrent une ressource qui répond à tous les besoins de la construction bois, même les plus modernes et les plus exigeants. Pour autant, le déficit de la balance commerciale française du secteur forêt/bois s'élève à plus de 6 milliards d'euros : il est ainsi nécessaire de valoriser les bois locaux et de ne pas conduire une politique qui se traduit par une exportation de bois brut et une importation massive de bois sciés et transformés pour soutenir **l'économie locale**.

Par ailleurs, la construction bois est un réel moyen de lutter contre le changement climatique. Le bois est à la fois un piège pour le carbone atmosphérique, mais demande également très peu d'énergie pour être mis en œuvre. Ainsi, la valorisation de la ressource bois locale s'inscrit dans le cadre de la **transition énergétique** vers une société sobre en énergie et en carbone.

La filière bois est une filière structurée qui s'étend de la sylviculture à la seconde transformation, en faisant intervenir charpentiers, scieurs et exploitants forestiers. C'est un véritable vecteur pour le **maintien des emplois locaux** : 1000 m<sup>3</sup> de bois mis en œuvre dans une opération permet de créer plus de 21 emplois non-délocalisables pendant 1 an, au sein de la filière.

En outre, la surface forestière représente 35 % du territoire d'Auvergne Rhône-Alpes, et le secteur d'activité de la sylviculture et de la construction bois représente 48 500 salariés : le potentiel lié au bois local mérite une attention soutenue.

Dans ce contexte, **l'outil ART** (Analyse des Retombées Territoriales) a été mis en place afin d'avoir une visibilité sur les retombées territoriales qu'engendre l'utilisation des bois locaux certifiés. Il permet d'estimer, d'un point de vue aménagement territorial, **le maintien des emplois, des savoir-faire sur le territoire et de valoriser le cadre de vie de chacun des territoires**.

L'idée étant d'accroître l'utilisation des bois provenant des circuits de proximité et de maximiser les retombées économiques d'un territoire.

Il est adapté à l'accompagnement des élus dans ce processus de valorisation de la ressource en bois local. Dans ce sens, il rappelle l'importance de prendre en compte les spécificités locales et d'intégrer le bois et les ressources à proximité des projets en priorité.

Il permet de **mesurer l'impact direct des investissements** des collectivités sur leur territoire pour un projet de **construction, réhabilitation et aménagement en bois** à l'aide de plusieurs indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, indispensable pour maintenir une cohérence et une dynamique dans nos territoires de montagnes et territoires ruraux. Pour finir, l'outil ART a un réel pouvoir d'aide à la décision et permet aux élus et aux entreprises du territoire de communiquer sur le projet, en valorisant le maintien des savoir-faire, de l'économie et du caractère vertueux de la démarche.

Les Communes forestières actent de garder la compétence technique sur le sujet mais de travailler avec les partenaires pour diffuser les résultats de cet outil. Pour les Communes forestières, il est important que les productions sur les Analyses de retombées territoriales soient appropriées et utilisées par le plus grand nombre (MOA, MOE, partenaires) pour communiquer sur le processus vertueux des projets utilisant du bois local.

### Expérimentation : Accompagnement vers une structuration de la filière sur d'autres essences et produits.

Conscientes des changements à venir dans notre filière à cause de la crise climatique, les Communes forestières anticipent les modifications de la ressource et expérimentent avec la faisabilité de l'utilisation de nouveaux produits, essences dans le bois construction.

En Aura, les attaques de scolytes sont de plus en plus fréquentes. Changement climatique, sécheresses, essences fragilisées car situées en dehors de leur aire naturelle ; les causes sont multiples. Les évaluations de ces dernières années et les prospectives du Département de Santé des Forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes laissent présager une augmentation des foyers, en nombre et en superficie. Or, des recherches menées par le FCBA dans le Grand-Est prouvent que le bois scolyté a sa place dans la

construction : sciage, séchage, collage et finition sont possibles. Cette étude présente un véritable levier pour l'utilisation du bois scolytés dans la construction et promet aussi de nouveaux débouchés pour ces bois aujourd'hui dévalorisés.

De plus, ces peuplements seront, dans les zones de plaines, souvent remplacés par des feuillus. Feuillus qui sont aujourd'hui déjà présents et majoritaires dans plusieurs départements de notre Région. Ces essences, comme le châtaignier et le robinier, présentent des caractéristiques intéressantes pour une utilisation dans les bâtiments, notamment en extérieur et en mobilier. Mais malgré ces atouts, elles sont encore peu valorisées dans la construction bois. A ce titre, il est important dès aujourd'hui d'apprendre (ou de réapprendre) à utiliser plus de feuillus dans la construction.

Ainsi, dans leurs actions en cours, **les Communes forestières s'engagent à accompagner des collectivités dans leurs projets de construction pour permettre l'édification de bâtiments utilisant du bois scolyté ou du bois feuillu** tout en étant exemplaires sur le plan énergétique et environnemental. Elles permettront ainsi d'accompagner la filière à se structurer à l'échelle de notre région voire de nos massifs alpin et central.

De plus, la transition énergétique, corrélée au changement climatique, transforme aussi le monde du bâtiment et nécessite des adaptations dans les filières. L'objectif de réduction de nos dépenses énergétiques (décret tertiaire), ainsi que la future zéro artificialisation nette placent la rénovation au cœur des enjeux de demain.

Plusieurs projets de rénovation en bois local certifié ont déjà été menés ces dernières années. Mais la filière n'est aujourd'hui pas encore parfaitement structurée pour répondre à ces projets et pour répondre à une demande grandissante.

Il est donc important, à ce jour, **de réaliser avec des collectivités porteuses de projets, des retours d'expérience en termes d'accompagnement et faire des fiches de route pour l'avenir. L'enjeu est de comprendre quels sont les points clés et les facteurs limitant de l'utilisation massive du bois local dans la rénovation aujourd'hui coté collectivité et coté entreprises afin de trouver des pistes d'amélioration.**

Les élus du conseil d'administration sont conscients de ces changements et des besoins de la filière pour préparer l'avenir et **appuient le travail réalisé par l'association des Communes forestières pour les expérimentations en faveur du développement et du renforcement du bois local dans la construction en valorisant sa diversité : bois scolytés, bois feuillus, et rénovation énergétique.**

Ces orientations ne sont pas exhaustives et les Communes forestières, de par leur expérimentation, pourront accompagner des Collectivités sur d'autres produits ou essences. Peuvent être déjà mentionnés, la mise en place et l'accompagnement vers des produits d'aménagements extérieurs en bois local certifié BDA<sup>TM</sup> et/ou BTMC<sup>TM</sup> mais aussi la valorisation dans la construction des gros bois de sapins.